

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	15 (1939-1940)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Le message de Noël du Général = Die Weihnachtsbotschaft des Generals = Il messaggio natalizio del Generale
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-708947">https://doi.org/10.5169/seals-708947</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le message de Noël du Général

## Die Weihnachtsbotschaft des Generals

### Il messaggio natalizio del Generale

Les paroles qu'il a prononcé à cette occasion ont été diffusées par la radio. Mais tous les soldats n'ont pu être à l'écoute. C'est à leur intention que nous reproduisons ci-dessous le message du Général.

Der General kann nicht überall zur gleichen Zeit sein. Darum hat er beschlossen, das Weihnachtsfest mit einer einzigen Einheit, irgendwo an der Jura-grenze zu verbringen. Das Radio hat bei dieser Gelegenheit seine Botschaft in die Welt gesandt. Aber nicht alle Soldaten konnten die Sendung abhören. Aus diesem Grund bringen wir untenstehend seine beherzigenswerten Worte.

*Soldats de l'Armée suisse! — Chers compatriotes, — la chrétienté se prépare à fêter ce soir la plus belle fête qui soit, la fête de Noël. Des millions d'hommes vont passer cette nuit — la sainte nuit — loin de leurs foyers, loin de ceux qu'ils cherissent, parce que une fois de plus la tempête s'est abattue sur la malheureuse Europe, à peine guérie des blessures, à peine remise des tragiques remous de 1914 à 1918.*

*Des centaines de milliers de femmes et d'enfants, dont vous êtes les maris, les fils, les pères, vont s'assembler ce soir autour de l'arbre, symbole de la paix et de l'umour universels, — sans vous. Nous avons répondu à l'appel de la patrie et nous voici à nos postes pour veiller sur elle, notre mère à nous tous. Parce que nous voulons que nos enfants aient leur Noël!*

*Le sacrifice de notre absence, si dur qu'il puisse sembler aux uns ou aux autres, n'est rien en comparaison du sacrifice que nous tous sommes prêts à prendre sur nous, s'il le faut.*

*Soldats, — je suis toujours au milieu de vous, et si j'ai tenu à rendre visite aujourd'hui à ce poste isolé à l'extrême frontière du pays, c'est que j'entends témoigner par cette visite de Noël mon profond attachement à toutes les troupes. Notre pays est petit par le territoire, — mais il est trop grand pour que je puisse être partout à la fois. En vous rendant visite à vous je rends visite à tous.*

*Vous voyez, soldats, je suis en compagnie: Avec Madame Guisan et le colonel Stammbach de l'action «Noël pour les soldats» sont venus la mère d'un d'entre vous, l'épouse d'un soldat ici présent et un enfant qui vient d'embrasser ici son père. Il n'y a pas de suite officielle qui me ferait une plus grande joie. Madame, vous apportez le salut de toutes les mères. Nous servons joyeusement pour vous, mères suisses, pour que tout ce que vous avez fait pour nous ne soit pas détruit un jour, pour que vous puissiez continuer à vivre dans une Suisse libre et indépendante. Et vous, Madame, épouse de soldat, vous représentez en ce moment toutes les épouses qui ont leur mari sous les armes. Nous sommes prêts à verser notre sang pour vous, pour que vos foyers restent ce qu'ils sont, la demeure sacrée de la jeune Suisse qui vous est confiée et dont vous êtes les gardiennes irremplacables. — Toi, mon enfant, tu es l'un des cent-mille citoyens de demain. Ton papa est ici et avec lui tous les autres, parce qu'ils ont juré de vous remettre notre belle Suisse telle qu'ils l'ont reçue de nos pères.*

*Soldats, à vous et aux vôtres, je vous souhaite à tous un heureux Noël!*

\*

Il Generale ha voluto passare questo primo Natale di mobilitazione in mezzo ai suoi soldati. Non potendo essere dappertutto, egli ha visitato una compagnia dislocata sul Giura lontano. Le parole di saluto e di augurio pronunciate dal Generale durante la simbolica e commovente cerimonia sono state radiodiffuse. Le trascriviamo per coloro che non hanno potuto sentirle alla radio.

Soldaten — in eurem Schutz wird unser Volk heute abend Weihnachten feiern. In Hunderttausenden von Häusern werden die Kerzlein brennen am grünen Baum — dem Symbol des Friedens auf Erden. Aber — wiederum sind wir Zeugen einer Tragödie, die leider keine Vernunft abwenden konnte. Neues Leid ist über den Kontinent hereingebrochen, der der erste sein könnte in dieser Welt. Einmal mehr ist Krieg. Ihn und seine Schrecken von unserem Land fernzuhalten, ist unsere Aufgabe. Wir werden diese Aufgabe erfüllen.

Manchen von euch mag es hart ankommen, heute nicht zu Hause zu sein, gerade heute, da das schönste aller Familienfeste gefeiert wird. Dieses kleine persönliche Opfer zählt aber nicht, gemessen am Preis, den wir alle für die Erhaltung des Friedens bei uns zu zahlen gewillt sind. Daran wollen wir denken, und Gott dankbar sein dafür, daß unsere Lieben Weihnachten feiern können.

Soldaten, — mit diesem Weihnachtsbaum überbringe ich euch die Grüße des ganzen Landes. Ihr werdet ihn schmücken und euch um ihn versammeln, — eure Gedanken werden bei denen sein, die an euch denken. Ihr werdet aber auch an alle diejenigen denken, die heute leiden!

Ich wünsche euch allen und euren Angehörigen, wo immer ihr und sie auch sein mögen, schöne Stunden. Laßt uns des tiefen sittlichen Gedankens dieses Festes bewußt sein.

Ihr seht, Soldaten, daß ich nicht allein gekommen bin: Mit Frau Guisan und Oberst Stammbach von der Soldatenweihnacht begleiten mich die Mutter eines hier anwesenden Soldaten, dann die Frau eines andern Wehrmannes, der ebenfalls unter uns weilt, und dieses Kind hier nennt einen von euch seinen Vater. Ich darf euch sagen, daß keine offizielle Begleitung mich tiefer freuen würde. Denn diese Mutter bringt den Gruß aller Mütter. Wir dienen für unsere Mütter, damit das, was sie getan haben, eines Tages nicht umsonst sei. Damit ihr aller Lebensabend ein ungetrübter sei in einer freien, unabhängigen Schweiz! — Diese Soldatengattin soll heute die Schwester aller Frauen sein, deren Mann unter den Fahnen steht. Für sie alle leisten wir Dienst, weil wir damit den Dank an die Schweizer Mütter erstatte, die die Erzieherinnen unserer jungen Generation sind und dem Vaterland auf ihre Art dienen. Und dieses Kind hat mich begleitet als eines von hunderttausend, um uns an die Zukunft zu erinnern und in uns den unbeugsamen Willen wachzuhalten, ihnen dieses schöne Land so zu übergeben, wie wir es empfangen haben.

\*

*Soldati dell'esercito svizzero, cari compatrioti,*

*La cristianità si prepara a celebrare la più bella delle feste, la solennità del Santo Natale. Migliaia di uomini dovranno passare questa notte, lontani dai loro tocolari, lontani dai loro cari, perché ancora una volta il flagello della guerra s'è scatenato sulla disgraziata Europa. Centinaia di migliaia di donne e di bambini, di cui voi siete i mariti, i figli, i padri, si raccoglieranno stasera senza di voi attorno all'albero che è simbolo della pace e dell'amore universale.*

*Noi abbiamo risposto all'appello della Patria, ed ecoci, ognuno al suo posto, pronti a vegliare per essa, nostra madre comune; perché noi vogliamo che i nostri figli abbiano a celebrare in pace ed in letizia il loro Natale.*

*Il sacrificio della nostra assenza, per quanto duro possa forse riuscire all'uno o all'altro, non è nulla in confronto a quello che noi tutti siamo pronti a sostenere in caso di bisogno.*

*Soldati, io sono sempre in mezzo a voi; e se oggi sono venuto a trovarvi in questo posto isolato, estremo lembo di frontiera, è perché intendo con questa visita natalizia testimoniare il mio profondo attaccamento a tutte le truppe. Il nostro Paese è piccolo, ma è ancora troppo grande perché io possa percorrerlo in una volta*

*sola. Venendo da voi, io intendo visitare simbolicamente tutti i miei soldati che sono in servizio.*

*E vedete, non sono venuto solo: con mia moglie e col Col. Stammbach dell'azione «Natale del soldato», mi accompagnano la madre di uno di voi, la sposa di un soldato qui presente ed un bimbo che pure ha voluto seguirmi per abbracciare suo padre militare. Nessun altro seguìto ufficiale avrebbe potuto farmi maggior piacere.*

*Signora, madre del soldato, Voi ci recate qui il saluto di tutte le madri. Ed è con gioia che noi tutti prestiamo servizio, per voi tutte, madri svizzere, affinché quello che voi avete fatto per noi non vada un giorno distrutto, perché voi possiate continuare a vivere in una Svizzera libera e indipendente.*

*E Voi, Signora, sposa del soldato, rappresentate ai nostri occhi in questo momento tutte le spose che hanno un marito sotto le armi. Noi siamo pronti a versare il nostro sangue per voi, perché i vostri tocolari restino sempre la sacra dimora della giovane generazione svizzera che è affidata alle vostre cure e di cui voi siete le custodi insostituibili.*

*E tu, caro bambino, sei uno dei centomila cittadini di domani. Tuo padre è qui, e con lui tutti noi, perché abbiamo giurato di tramandarvi la nostra cara Svizzera così come l'abbiamo ricevuta dai nostri padri.*

*Soldati, a voi, ai vostri cari, io auguro un lieto Natale!*

## *Une expérience sociale audacieuse:*

## **Les allocations pour pertes de salaires**

Parmi les multiples problèmes que pose la mobilisation de l'armée suisse, aucun n'a des répercussions plus profondes que celui des pertes de salaires des mobilisés en service actif. En effet, du jour au lendemain, des centaines de milliers de travailleurs, employés et ouvriers sont privés de leur gagne-pain. Mobilisés, ils ne peuvent plus occuper leur place civile. La solde qu'ils touchent comme soldats est nettement insuffisante leur permettre de contribuer à payer le loyer et l'entretien de leur famille.

Durant la dernière mobilisation et au début de la mobilisation de 1939 on a institué le système des *secours*. Sauf erreur, en 1914, ils étaient de fr. —.50 par jour! En 1939, ils étaient fixés primitivement à fr. 2.90, puis on les augmenta d'un franc. Tout en préservant les familles des mobilisés de la misère, ils n'étaient tout de même autre chose que des secours, de la charité à peine déguisée, et le soldat qui défend sa patrie n'en veut pas, de la charité.

C'est pour cette raison que d'entente avec les associations syndicales, professionnelles et patronales, le Conseil fédéral a mis sur pied un projet prévoyant le paiement d'*allocations* pour perte de salaire, dont bénéficieront tous les employés et travailleurs liés par un engagement de droit public ou de droit privé (contrat collectif ou contrat particulier). Selon cet arrêté, les militaires appelés au service actif, et liés par un engagement de droit public ou privé, ont droit à des allocations pour pertes de salaire. Les militaires sans emploi, mais qui ont travaillé au moins pendant 150 jours dans l'année précédant leur entrée en service, sont mis au bénéfice de la même allocation.

L'Allocation consiste en une indemnité de ménage pour tous les militaires ayant des charges de famille (mari, veuf, soutien de famille etc.) et une indemnité pour enfants. L'indemnité de ménage se monte à fr. 2.90 dans les régions rurales, fr. 3.35 dans les régions mi-

urbaines et fr. 3.75 dans les villes. Les salaires dépassant fr. 10.— par jour donnent droit à une augmentation graduelle (fr. —.75 par jour au maximum) de l'indemnité de ménage. Les indemnités pour enfants sont pour le premier enfant de fr. 1.20 dans les régions rurales, fr. 1.45 dans les régions mi-urbaines et fr. 1.80 dans les villes. Pour chaque enfant en plus, l'indemnité journalière sera de fr. 1.— dans les régions rurales, fr. 1.20 dans les régions mi-urbaines et fr. 1.50 dans les villes.

Les indemnités et les suppléments ne peuvent dépasser fr. 12.— par jour ouvrable.

Les militaires sans charges de famille, n'ayant droit ni à l'indemnité de ménage ni à l'indemnité pour enfants, touchent une allocation journalière de fr. —.50 pendant toute la durée de leur service militaire actif.

*Paiement des allocations:* Par l'employeur (à intervalles réguliers, coïncidant avec les jours de paye) ou par les Caisses de compensations à créer selon précisions dans l'ordonnance d'exécution du Conseil fédéral. Le militaire, pour toucher l'allocation, doit prouver qu'il a accompli le service lui donnant droit à l'allocation.

*Couverture des dépenses:* La moitié des dépenses est à la charge des employeurs et travailleurs qui paient chacun 2% des salaires payés ou reçus. L'autre moitié est couverte par des subsides de la Confédération, des Cantons et éventuellement des communes. Les contributions sur les salaires incombent également au personnel féminin et aux étrangers.

*Les caisses de compensations fonctionneront comme suit:* Elles seront fondées soit par les associations, soit par les cantons. Dans des cas spéciaux le département fédéral de l'économie publique peut obliger les employeurs appartenant à un même groupe professionnel à constituer entre eux une caisse de compensation. Chaque gouvernement cantonal instituera une caisse de compensation cantonale qui percevra la contribution de 4% des traitements et salaires dûs par les employeurs